



Avis

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en vue de l'obtention d'une autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau :

N° Dossier : EAU-AUT-24-0097
Requérant : Syndicat des eaux du SUD-EST
Objet : Exploitation du ' Forage Schlammstrachen' (FCS-135-32)
Localité : Remerschen
Commune : Schengen

La présente est publiée conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Remerschen, le 08 février 2024

Le Collège des bourgmestre et échevins,
Michel Gloden, Jean-Paul Muller, Tom Weber